

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 9 mai 2019 à 18 h 31 au siège social du Comité de gestion, 500, boulevard Crémazie Est, à Montréal.

Sont présents :

Mme	Patricia R. Lattanzio, présidente	
M.	Miville Boudreault	
M.	Claude Cuillerier	
M.	Frank di Bello	
M.	Kenneth George	
Mme	Renée-Chantal Belinga	(substitut)
M.	Agostino Cannavino	(substitut)
Mme	Mary-Ann Davis	(substitut)
M.	Christian Desjardins	(substitut)
M.	Khokon Maniruzzaman	(substitut)

Est absente¹ :

Mme	Anne-Marie Lepage	
-----	-------------------	--

M. Khokon Maniruzzaman siège et vote à la place de M. Kenneth George pour les points 15 à 17 de l'ordre du jour.

Assistent à la séance :

Mme	Hélène Meagher, directrice générale
Me	Malaythip Phommasak, secrétaire générale et directrice du Service juridique
Mme	Marie-Josée Cardinal, directrice – Comptabilité et trésorerie
M.	Jean Laberge, coordonnateur aux ressources informationnelles
M.	Pierre Venne, directeur – Taxe scolaire

¹ En date de ce jour, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport n'a pas désigné le membre à être choisi après consultation des comités de parents de l'île de Montréal tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 402 de la *Loi sur l'instruction publique*; le mandat de M. Nicolas Marcotte étant terminé depuis le 31 mars 2016.

1. ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Kenneth George, l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ordre du jour
2. Période de questions du public
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance du 4 avril 2019 du Comité de gestion
4. Documents et rapports d'information
5. Liste des déboursés
6. Étude préliminaire des prévisions budgétaires 2019-2020
7. Système d'achats coopératif – choix des fournisseurs – renouvellement du contrat pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020 pour la catégorie de produits : enveloppes avec impression
8. Système d'achats coopératif – choix des fournisseurs – adjudication du contrat pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 28 février 2021 pour la catégorie de produit : mazout
9. Système d'achats coopératif – qualification additionnelle d'agences de voyages pour l'année 2019-2020 (**tiré à part confidentiel disponible pour consultation au Secrétariat général**)
10. Procédure de réception et d'examen des plaintes dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public
11. Calendrier et lieu des séances du Comité de gestion 2019-2020
12. Demande de participation à une activité
13. Centre d'acquisitions gouvernementales
14. Plan d'effectif du personnel de soutien administratif, technique et manuel et plan d'effectif du personnel professionnel pour l'année scolaire 2019-2020 – adoption (**confidentiel**)
15. Période de questions et commentaires des membres
16. Questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion
17. Levée ou ajournement de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Hans Guévin, enseignant à l'école Georges-Vanier et Mme Mélanie Racine-Gagné, enseignante au Centre de formation professionnelle EMICA, déposent la « Pétition contre l'abolition de la mesure alimentaire 2019 ».

M. Hans informe les membres que le 1/3 des élèves de l'école Georges-Vanier profite de la mesure d'aide alimentaire et qu'ils en ont un réel besoin.

Mme Racine se joint à la déclaration de M. Hans.

M. George partage leur préoccupation et crainte.

Mme Belinga souhaite saluer leur engagement.

M. Boudreault les remercie également et joint sa voix à ceux de ses collègues. Il ajoute que les membres du Comité de gestion doivent être prudents pour ne pas créer une autre inégalité.

3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2019 DU COMITÉ DE GESTION

Sur la proposition de M. Miville Boudreault, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2019 est approuvé tel que présenté.

4. DOCUMENTS ET RAPPORTS D'INFORMATION

- a) État de la taxe scolaire à recevoir au 31 mars 2019
- b) Rapport budgétaire au 31 mars 2019
- c) Situation financière 2018-2019 – suivi au 31 mars 2019
- d) Rapport des autorisations accordées par la directrice – Comptabilité et trésorerie – Règlement n° 50 – emprunts à long terme (**tiré à part disponible pour consultation au Secrétariat général**)
- e) Rapport des autorisations accordées par la directrice – Comptabilité et trésorerie – Règlements n^{os} 51 et 53 – récentes transactions financières
- f) Projet de mise à jour des règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020 – résumé
- g) Suivi du niveau d'effectifs du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 – *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs*

5. LISTE DES DÉBOURSÉS

Document déposé : - Liste des déboursés pour la période du 23 février au 31 mars 2019

IL EST RÉSOLU de ratifier les déboursés indiqués à la liste déposée.

6. ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019-2020

Documents déposés : - Rapport du 1^{er} mai 2019 de la directrice – Comptabilité et trésorerie et documents annexés

Les membres prennent connaissance des prévisions budgétaires.

7. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – CHOIX DES FOURNISSEURS – RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2019 AU 30 NOVEMBRE 2020 POUR LA CATÉGORIE DE PRODUITS : ENVELOPPES AVEC IMPRESSION

Documents déposés : - Rapport du 30 avril 2019 de la régisseuse et document annexé

ATTENDU QUE par sa résolution 11 de la séance du 5 avril 2018, le Comité de gestion adoptait la liste des catégories de produits faisant partie des achats regroupés pour l'année 2019-2020;

ATTENDU QUE le renouvellement du contrat de la catégorie mentionnée en titre est possible en vertu des documents d'appel d'offres antérieurs;

ATTENDU QU'à leur réunion du 16 octobre 2018, les membres du comité des achats ont recommandé de renouveler le contrat du fournisseur aux mêmes termes et conditions que le contrat initial;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de renouveler, aux mêmes termes et conditions, le contrat pour cette catégorie de produits et selon la période suivante :

Catégorie	Fournisseur	Période de renouvellement
Enveloppes avec impression	Enveloppe Royal	1 ^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020

8. **SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – CHOIX DES FOURNISSEURS – ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2019 AU 28 FÉVRIER 2021 POUR LA CATÉGORIE DE PRODUIT : MAZOUT**

Documents déposés : - Rapport du 25 avril 2019 de la régisseuse et documents annexés

ATTENDU QUE par sa résolution 11 de la séance du 5 avril 2018, le Comité de gestion adoptait la liste des catégories de produits faisant l'objet d'un appel d'offres pour l'année 2019-2020, dont la catégorie suivante : mazout;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres public pour cette catégorie de produit, les soumissions ont été ouvertes le 18 avril 2019;

ATTENDU QU'après analyse, considérant les prix soumis et les spécifications, les membres du comité des achats recommandent le plus bas soumissionnaire conforme pour fournir la catégorie de produit : mazout;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE CUILLERIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner, aux conditions apparaissant aux documents d'appel d'offres et suivant les prix apparaissant à leur soumission, le fournisseur suivant :

Catégorie	Fournisseur	Période de renouvellement
Mazout	Corporation de pétrole Parkland	1 ^{er} juillet 2019 au 28 février 2021

9. **SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – QUALIFICATION ADDITIONNELLE D'AGENCES DE VOYAGES POUR L'ANNÉE 2019-2020**

Document déposé : - Rapport du 23 avril 2019 de la secrétaire générale et directrice du Service juridique (**tiré à part confidentiel disponible pour consultation au Secrétariat général**)

ATTENDU QUE par sa résolution 8 de la séance du 20 octobre 2016, le Comité de gestion établissait la liste des produits et service faisant l'objet d'achats regroupés qui inclut la qualification des agences de voyages;

ATTENDU QUE par sa résolution 11 de la séance du 5 avril 2018, le Comité de gestion adoptait la liste des catégories de produits faisant l'objet d'un appel d'offres pour l'année 2019-2020, dont la catégorie agences de voyages;

ATTENDU QUE l'appel de qualification a eu lieu du 1^{er} mars 2019 au 3 avril 2019;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection se sont rencontrés le 9 avril 2019 pour procéder à l'analyse de la qualité des demandes de qualification et recommandent de qualifier deux soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de qualifier, pour l'année 2019-2020, les deux soumissionnaires suivants pour les voyages étudiants : EF Voyages Culturels et ARO Voyages Inc.

10. PROCÉDURE DE RÉCEPTION ET D'EXAMEN DES PLAINTES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT PUBLIC

Documents déposés : - Rapport du 1^{er} mai 2019 de la régisseuse – Ressources matérielles et approvisionnements et document annexé

ATTENDU QUE l'article 21.0.3 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* prévoit que les organismes visés par la *Loi sur l'autorité des marchés publics*, dont le Comité de gestion, a l'obligation de se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter cette procédure afin de prévoir un traitement équitable des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public par le Comité de gestion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. KENNETH GEORGE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la procédure annexée au rapport déposé, à savoir : *Procédure de réception et d'examen des plaintes dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public*.

11. CALENDRIER ET LIEU DES SÉANCES DU COMITÉ DE GESTION 2019-2020

Documents déposés : - Rapport du 30 avril 2019 de la secrétaire générale et directrice du Service juridique et document annexé

CONSIDÉRANT le rapport déposé et son annexe, il y a lieu d'adopter le calendrier et lieu des séances du Comité de gestion pour 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE CUILLERIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'adopter le calendrier des séances ordinaires du Comité de gestion 2019-2020 et de fixer ces séances aux dates et heures suivantes :

Dates	Heures
19 septembre 2019	18 h 30
24 octobre 2019	18 h 30
12 décembre 2019	18 h 30
13 février 2020	18 h 30
2 avril 2020	18 h 30
14 mai 2020	18 h 30
18 juin 2020	18 h 30

- 2° de tenir les séances ordinaires du Comité de gestion à son siège social;
- 3° de transmettre une copie du présent calendrier à chaque commission scolaire du territoire du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

12. DEMANDE DE PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ

Documents déposés : - Rapport du 30 avril 2019 de la directrice générale et documents annexés

ATTENDU QUE le Comité de gestion a reçu une demande de participation à une activité de la Fondation de la Pointe-de-l'Île et qu'il y a lieu de désigner des personnes pour y participer;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

de déléguer un maximum de quatre membres ou gestionnaires du Comité de gestion intéressés à participer à l'activité de la Fondation de la Pointe-de-l'Île;

13. CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

Documents déposés : - Rapport du 1^{er} mai 2019 de la directrice générale et document annexé

ATTENDU QUE le gouvernement, lors du dépôt du budget 2019-2020, a fait état de la création d'un Centre d'acquisitions gouvernementales qu'il veut fonctionnel au 1^{er} janvier 2020;

ATTENDU QU'un projet de loi à cet effet devrait être présenté prochainement et des effets néfastes sont à prévoir pour le Système d'achats coopératif du Comité de gestion;

ATTENDU QUE l'étude de ce projet de loi en commission parlementaire peut se dérouler rapidement avant même une prochaine séance du Comité de gestion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE CUILLERIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° de demander que le Comité de gestion soit entendu en commission parlementaire;
- 2° de déléguer l'adoption du mémoire à la commission parlementaire au comité Orientation dans l'éventualité d'un dépôt préalable à une prochaine séance.

14. PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET MANUEL ET PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL PROFESSIONNEL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 – ADOPTION

Documents déposés : Rapport du 25 avril 2019 de la directrice générale et documents annexés (**confidentiel**)

ATTENDU QU'aux termes de l'article 7-2.05 de la convention collective du personnel de soutien administratif, technique et manuel, l'employeur doit reconduire ou adopter un nouveau plan d'effectif au plus tard le 15 mai de chaque année pour l'année suivante;

ATTENDU QU'aux termes de l'article 7-6.03 de la convention collective du personnel professionnel, l'employeur doit présenter les orientations du plan d'effectif pour l'année suivante;

ATTENDU QUE par sa résolution 15 de la séance du 4 avril 2019, le Comité de gestion adoptait un projet de plan d'effectif 2019-2020 du personnel de soutien administratif, technique et manuel et du personnel professionnel du Comité de gestion, le tout pour fins de consultation desdits syndicats;

CONSIDÉRANT les lettres des deux syndicats des 17 et 24 avril 2019 soumises en annexe du document déposé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. KENNETH GEORGE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'adopter le plan d'effectif du personnel de soutien administratif, technique et manuel du Comité de gestion tel qu'annexé au rapport déposé;

- 2° d'adopter le plan d'effectif du personnel professionnel du Comité de gestion tel qu'annexé au rapport déposé;
- 3° de décréter que lesdits plans d'effectif entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2019.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES

M. Boudreault commente des entrevues et commentaires entendus dans la presse concernant les indices de défavorisation. Il fait part aux membres de la méconnaissance et de la confusion des journalistes et du public quant à la carte de défavorisation.

Il invite à la vigilance afin que la situation continue d'être prise dans son ensemble pour ne pas créer d'autres inéquités.

Mme Davis souhaite avoir des explications sur la situation de sa Commission scolaire Lester-B.-Pearson, où dans un même établissement, une école primaire n'a pas d'indice alors que l'école secondaire a un indice de 7.

Mme Meagher répond qu'elle ne peut pas se prononcer sur la carte du Ministère et qu'elle n'a aucun contact pour obtenir l'information.

16. QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ DE GESTION

Les membres déclarent n'avoir aucune question particulière à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Khokon Maniruzzaman, la présente séance est levée à 19 h 17.